

## A propos de primes et de reconnaissance du travail

Le gouvernement a adopté par ordonnances un certain nombre de nouvelles dispositions concernant les agent.e.s de la Fonction publique qu'il a officialisées le mercredi 15 avril. Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FAFP de la Fonction publique ont publié le lendemain une déclaration unitaire dénonçant des mesures *“très loin d'être à la hauteur des enjeux”* et qui selon elles *“comportent d'inacceptables et injustes reculs”*.

Selon elles, **le dispositif des primes “appelle plusieurs objections car, s'il ne s'agit évidemment pas de prétendre que ces sommes sont négligeables ou à rejeter, il est loin de constituer la réponse adéquate et il va susciter des inégalités inadmissibles”**. Elles rappellent que : *“la priorité absolue reste la santé des personnels et celle de leurs proches (...).Or, des primes, même majorées, n'empêchent pas de tomber malade”*. Ensuite, de très nombreux agent.e.s – vraisemblablement une majorité - seront exclu.e.s de ce dispositif. Pour celles et ceux qui la percevront, des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables et sujets à interprétations variables et aléatoires. Cela ne va pas manquer de se traduire par des pratiques clientélistes, générant des clivages, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle. Enfin, les femmes, notoirement discriminées dans le versement des primes, risquent fort de l'être une fois de plus, notamment parce que ce sont elles très majoritairement qui se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants”.

- Parce que nous sommes toutes et tous privé.e.s d'une liberté fondamentale, celle de circuler librement, de recevoir des amis, de rendre visite à nos proches, de pratiquer des loisirs...

- Parce que ce confinement **accentue les inégalités**, isole encore plus les personnes fragiles, et qu'il cache une réalité du travail portée par beaucoup d'agents de notre ville.

- Parce que la priorité reste **la santé et la sécurité des salarié.e.s**.

- Parce que la récente ordonnance du 15 avril **laisse le choix aux collectivités d'appliquer ou non les directives de l'Etat**, sur la base de la libre administration des collectivités.

- **Parce que la CGT n'accepte aucun recul des conquêtes sociales** et qu'elle continue de lutter pour **une réattribution des dotations de l'État aux collectivités à la hauteur des enjeux actuels**.

- Parce que la reconnaissance collective du travail doit avant tout s'exprimer au niveau national par **le dégel de la valeur du point, le rattrapage des 10 dernières années, et une augmentation drastique du point d'indice...**

Nous demandons à nos élu.e.s de ne pas mettre en place une prime occasionnelle et clientéliste qui créera une inégalité de traitement entre les agents de la collectivité.

**NOUS REVENDIQUONS :**

- **Le maintien des droits aux congés et des acquis sociaux** pour tous les agents, **sans congés imposés ni pertes durant la période de confinement.**

- La possibilité pour tous les agents et quelle que soit leur situation administrative (ASA, volontaires, réquisitionnés, en télétravail, en présentiel...) **d'épargner le reliquat de leurs jours de congés 2019 sur un Compte Epargne Temps.**

- **Le maintien des salaires et des primes** durant la période de confinement.

- **Une augmentation du régime indemnitaire** pour reconnaître et valoriser l'engagement de tous les agents qui ont oeuvré, qui oeuvrent et qui oeuvreront pour le service public.

- **Le respect des revendications de nos collègues du CHS** dans le cadre du déconfinement à venir.

- **Un espace de négociations au sortir du confinement.**

Nous rappelons que ce confinement est subi, que le télétravail gris (absence d'encadrement du télétravail qui ne permet pas de compter ses heures) fausse la perception de l'investissement réel de nos collègues. **Cette crise sanitaire exceptionnelle ne doit pas permettre une attaque en règle des acquis et conquis sociaux pour lesquels la CGT lutte historiquement.**

Pour le bien des agent.e.s de la Ville comme pour la qualité des services rendus aux nanterriennes et nanterriens.

22 avril 2020

<https://cgtmairienanterre.blogspot.com>

*Besoins d'infos pour sour se syndiquer ? Nous contacter : [cgtmairienanterre@gmail.com](mailto:cgtmairienanterre@gmail.com)*

**06 07 58 36 21**